

Décret

Générale

modern

Décret n° 2011-067/PRE portant nomination des membres du Gouvernement.

n° 2011-067/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
12 mai 2011

Numéro JO
n° 9 du 15/05/2011

Date du numéro
15 mai 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution notamment en son Article 40

VULe Décret n°2011-066/PREdu 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VUL'Accord du Premier Ministre.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Gouvernement est composé ainsi qu'il suit

- Premier Ministre : M. DILEITA MOHAMED DILEITA
- Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme : M. ALI FARAH ASSOWEH
- Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification : M. ILYAS MOUSSA DAWALEH
- Ministre de la Défense : M. ABDOULKADER KAMIL MOHAMED
- Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale : M. MAHAMOUD ALI YOUSOUF
- Ministre de l'Intérieur : M. HASSAN DARAR HOUFFANEH
- Ministre de la Santé : M. ALI YACOUB MAHAMOUD
- Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle : Dr. ADAWA HASSAN ALI
- Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Dr. NABIL MOHAMED AHMED
- Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques : M. MOHAMED AHMED AWALEH
- Ministre de l'Équipement et des Transports : M. MOHAMED MOUSSA IBRAHIM BALALA
- Ministre des Affaires Musulmanes et des Biens Wakfs : Dr. HAMOUD ABDI SULTAN
-

Ministre de l'Energie et de l'Eau, chargé des Ressources Naturelles : Dr. FOUAD AHMED AYE

- Ministre de la Culture et de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications, Porte-Parole du Gouvernement : M. ABDI HOUSSEIN AHMED
- Ministre du Travail chargé de la Réforme de l'Administration : M. ALI HASSAN BAHDON
- Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement : M. MOUSSA AHMED HASSAN
- Ministre de la Promotion de la Femme et du planning familial, chargé des Relations avec le Parlement : Mme. HASNA BARKAT DAOUD
- Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères chargé de la Coopération Internationale : M. AHMED ALI SILAY
- Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du Budget : M. AMAREH ALI SAID
- Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation : M. ABDI ELM I ACHKIR
- Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Solidarité Nationale : Mme. ZARAH YOUSOUF KAYAD
- Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, chargé du Logement : Mme. AMINA ABDI ADEN
- Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports: Dr. DJAMA ELM I OKIEH.

Article 2

Le présent Décret est immédiatement exécutoire avant publication au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH